



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°12

Maison de village de Grune, le 10 novembre 2021

### Présents :

- José Dock, Marc Quiryren, Vincent Peremans, Francis Danloy, Marjorie Felix, Léon Georges, Kevin Jeanjot, Yves Mairy, Bernard Pierre, Marc Timmermans, membres de la CLDR.
- Stéphane Mottiaux; bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse et Séverine Schonne; Fondation Rurale de Wallonie.

### Excusés :

- Christine Breda, Jean-François Culot, Philippe Lefevre, Lynda Protin, Manuella Batter, Claudine Bodart, Andrée Defêche, Vincent Dupont, Jean-Claude Grandmont, Michel Léon, Martine Mathieux, Dominique Paulus, Emilie Quiryren, Jérôme Tondat.
- Loreena Thetiot, bureau Impact-auteur de PCDR

## ACCUEIL

José Dock accueille les participants et les remercie de leur présence. Florence Lesuisse présente sa nouvelle collègue Séverine Schonne qui a rejoint l'équipe de Marloie le 9 novembre et qui va accompagner Nassogne avec elle. *NB : Séverine revient en terre connue puisqu'elle a déjà travaillé auparavant pour la FRW et dans ce cadre, accompagné la précédente ODR de Nassogne 😊*

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

La réunion du 23 septembre qui s'est déroulée sur le terrain à Forrières a permis aux membres de la CLDR et de la CCATM de clarifier les projets à inscrire au PCDR pour ce village comportant de nombreux enjeux.

➔ **Le compte-rendu est approuvé par la CLDR.**

## 2. ORGANISATION DU TRAVAIL ET PLANIFICATION DES PROJETS DANS LE TEMPS

### **Une planification des projets dans le temps... Pourquoi ?**

Le PCDR (programme communal de développement rural) est composé de 6 parties :

- Partie 1 : l'analyse socio-économique
- Partie 2 : le processus et la participation citoyenne
- Partie 3 : le diagnostic partagé
- Partie 4 : les objectifs de développement
- **Partie 5 : les fiches-projets**
- Partie 6 : synthèse

La prochaine étape est donc la rédaction de la partie 5 du PCDR qui présente chaque projet sous forme de fiche, plus ou moins détaillée selon leur répartition dans le temps.

Ainsi, le document final reprendra une planification des différents projets sur 10 ans en les répartissant en 3 lots :

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

A ce stade, les projets retenus par la CLDR ont été décrits brièvement dans le cahier de projets. Mais puisque les fiches-projets du lot 1 devront avoir des plans précis et un budget détaillé, la CLDR doit guider l'auteur sur les projets à étudier plus en profondeur. Par ailleurs, certains projets nécessiteront peut-être la mise en place de groupes de travail ou de consultations de publics cibles.

Ainsi, afin de structurer le travail sur les fiches-projets, la FRW propose aux participants de réfléchir dès à présent à une planification des projets selon qu'ils sont +/- urgents, pertinents et mûrs.

### **Comment ?**

En préparation à la réunion, chaque membre a reçu un tableau reprenant pour chaque projet différentes informations permettant de répartir les projets de façon pertinente en séance.

*Rem : une erreur s'est glissée dans le tableau « projet immatériel », il faut ajouter en tête de liste le projet de « Soutien à la promotion et mise en réseau des acteurs économique »*

**Au vu du faible taux de participants, la FRW propose d'échanger en plénière sur les différents projets présentés en séance par l'auteur ; puis, que chacun établisse son propre classement. Une proposition de planification argumentée sera proposée à la CLDR et au Collège sur base des discussions et des cotes de chacun.**

Ainsi, axe par axe, l'auteur de PCDR parcourt et commente le tableau. Ensuite, les participants échangent sur les projets puis prennent le temps de répartir les projets selon la méthode ci-dessous.

Chaque membre indique si le projet doit être classé en priorité 1, 2 ou 3 en veillant à répartir les projets de manière équitable dans les 3 lots (exemple : 5 projets pour l'axe 2 = 1 en lot 1, 2 en lot 2, 2 en lot 3). La répartition se fait objectif par objectif afin d'avancer de manière équilibrée sur les 3 axes de la stratégie.

Pour un choix judicieux, les participants tiennent compte des différentes informations du tableau, des débats préalables et sont invités à réfléchir aux questions suivantes :

### **Est-ce que le projet**

- ✓ **est facilement réalisable (localisation, clarté, faisabilité)**
- ✓ **a un effet de levier sur le développement communal (impact important sur le développement au regard de la stratégie...)**
- ✓ **répond à un besoin urgent, de moyen terme ou sera opportun dans plusieurs années**
- ✓ **est collectif, suscite la mobilisation des habitants, sera fréquemment utilisé ...**

### Éléments principaux abordés par les membres de la CLDR en plénière :

- Si un projet a 3 voyants au rouge, cela donne déjà une indication sur le fait qu'il ne sera pas réalisable ? → *L'auteur précise que les voyants rouges sont une indication « à l'heure actuelle » mais ne signifie pas que le projet n'est pas réalisable dans les 10 prochaines années.*
- Précisions de la commune à propos du projet de réseau de chaleur de Forrières : ce projet implique différentes instances publiques qui ont leur propre mode de fonctionnement. Il est donc essentiel avant d'aller plus loin de prévoir une réunion de concertation entre ces différents acteurs pour connaître leur intérêt ou pas pour le projet, leurs besoins énergétiques... Si les partenaires potentiels ne manifestent aucun intérêt, la commune envisage une chaufferie au bois (sans réseau) pour ses propriétés.
- N'y a-t-il pas dans ce tableau des fiches qui se ressemblent et qui pourraient donc être rassemblées ? → *Si, cela pourrait être le cas dans le courant du travail de finalisation du PCDR. Les modifications éventuelles seront dans tous les cas proposées à la CLDR pour validation.*
- La Commune apporte quelques précisions sur les projets éoliens : la position du Collège est de préconiser les projets sur des parcelles communales plutôt que privées. A noter qu'une consultation citoyenne va être menée d'ici fin de l'année sur le sujet. En fonction des conclusions de cette consultation, le groupe de travail du Conseil communal poursuivra les réflexions en la matière ou pas.
- Suite aux récents soucis rencontrés pour la crèche de Bande/Grune et l'urgence de faire face à la situation, le Collège informe qu'il vient de prendre la décision d'étudier la possibilité d'un partenariat entre la Commune, le Village d'Enfants (et un privé pour les aspects « logements ») pour la création d'une maison multiservices incluant une crèche et une maison d'accueil communautaire pour les aînés ainsi que des logements à l'emplacement de l'ancienne crèche de Bande (c'est en zone agricole mais possible pour y créer de l'équipement communautaire). Si SOS Village d'Enfants est réticent à collaborer avec la commune, le projet reste pertinent et prendra part ailleurs.
- L'objectif « *Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés* » est à réorienter afin d'y inclure des services à d'autres publics dont la jeunesse.
- Des nouvelles pour le projet d'aménagement de la traversée de Forrières : selon IDELUX « eau », les travaux d'égouttage sont prévus dans le plan 2022-2027... mais plutôt vers 2027. Une réunion de coordination est à prévoir car il semblerait qu'IDELUX ne soit pas fermé à scinder les travaux en plusieurs phases et donc plus rapidement réalisables.
- A noter que Mormont et Lesterny ont reçu un subside de 5000€ de la Fondation Roi Baudouin à affecter à leur projet de rénovation d'espace public... mais ce n'est pas suffisant pour tout réaliser.

➔ Après débats et répartition individuelle des projets en 3 lots, la FRW reprend les copies.

Vous trouverez ci-joint la compilation des cotes individuelles (1 point pour le lot 1, 2 points pour le lot 2 et 3 points pour le lot 3). Les projets qui ont obtenu le moins de points sont donc considérés par la majorité de l'assemblée comme prioritaires. Attention que ce classement n'est qu'à titre indicatif !

### 3. LES SUITES

La matière sera retravaillée (certains projets déjà en cours passeront en lot 0, d'autres pourraient éventuellement être regroupés...) et une proposition de planification des projets en lots sera faite à la CLDR début Janvier. Un travail sur les fiches-projets prioritaires pourra ainsi démarrer tout début 2022.

### 4. DIVERS

**Actualités en matière de tourisme sur la commune de Nassogne :**

**1) *Présentation du projet LAN (Land Art Nassogne) par Philippe MARCHAL, instigateur du projet***

Historique du projet :

À l'automne 2020, la structure Artesio, opérateur artistique privé, a apporté son soutien actif au jeune artiste Jérôme Wilot, originaire de Ambly-Nassogne, pour sa participation à la quatrième édition de « Appel d'air », la biennale d'art contemporain d'Arras (F). Pour la réalisation de son installation intitulée Foyer suspendu dans ses restes, l'artiste a souhaité produire lui-même le charbon de bois nécessaire à celle-ci. À cette occasion, Artesio a sollicité les autorités communales de Nassogne afin de pouvoir ériger sur un terrain privé de la commune une meule de charbonnier et permettre ainsi à l'artiste d'accomplir son travail. Cette création fut couronnée de succès et saluée par la presse, tant du Nord de la France, lieu de la biennale, qu'en province de Luxembourg.

Fort de cette première collaboration réussie, et ayant eu l'occasion de prendre la mesure des possibilités qu'offrent l'entité lors de nombreuses rencontres avec les autorités, mais aussi de multiples acteurs, amateurs et passionnés d'art, l'idée de créer a Nassogne un pôle d'art contemporain a immédiatement été évoquée.

Le projet :

Au vu de l'enthousiasme rencontré, l'idée s'est rapidement transformée en projet pour aboutir à une réalisation concrète, le LAN, pour « Land Art Nassogne », qui verra le jour dans les prochains mois. La création d'un pôle d'art contemporain dédié au land art se doit, bien évidemment, d'être en symbiose avec son environnement. Un des objectifs du LAN est de permettre au public de s'approprier par l'art ce que la nature nous offre, dans le respect de son écosystème.

Au regard des différents paramètres étudiés, il s'est avéré que le lieu-dit « Pré Lacroix » était tout indiqué pour l'implantation du LAN. L'accès au site par la route est très commode depuis le centre de la commune de Nassogne et depuis les grands axes (N4 et E411), le stationnement est aisé à plusieurs endroits proches déjà aménagés, et, enfin, des chemins balisés permettent l'accès des piétons sans perturber l'environnement naturel. Dominant le Pré Lacroix, le Château du Bois développe une superficie utile d'environ 250 m<sup>2</sup> que complètent quelques dépendances. Une partie du Château du Bois va être affectée à la création d'une résidence d'artistes, tandis que la dépendance pavillonnaire sera aménagée en salle d'exposition.

En outre, un des souhaits affichés est de permettre aux habitants de Nassogne de se réapproprier les lieux, de leur permettre d'en bénéficier de façon privilégiée. À cet égard, le pavillon permettra l'accueil de différentes activités artistiques non seulement liées aux expositions de land art organisées sur le site, mais plus largement ouvertes sur l'art contemporain.

La création du LAN est incontestablement un élément de dynamisation des lieux tout en développant une offre touristique de qualité. L'ouverture du LAN est programmée pour le printemps-été 2022.

Quelques exemples de LandArt :



*Richard Long*



*Andy Goldsworthy*



*Nils Udo*

## **2) Présentation par José Dock des nouveautés dans le domaine du tourisme à Nassogne :**

- Nassogne a rentré sa candidature dans le cadre de 2 futurs parcs nationaux en Wallonie (l'un autour du Géoparc (5 communes uniquement Durbuy, Hotton, Marche, Nassogne et Rochefort) ; l'autre dans le cadre de Nassonia avec la Grande Forêt de Saint-Hubert). Au total, 7 candidatures sont parvenues à la Région wallonne : 4 seront retenues fin 2021 et recevront un subside pour constituer, en 10 mois, un plan directeur et opérationnel ; sur ces 4, 2 seront reconnues comme « parc nationaux » et obtiendront un budget conséquent pour valoriser leur territoire. Décision finale attendue pour décembre 2022.
- Au niveau de l'Office communal du Tourisme, plusieurs projets sont en cours :
  - ✓ Révision de promenades balisées (en partenariat avec Andrée Defêche)
  - ✓ Révision de la Route des Points de Vue
  - ✓ Création d'un réseau points nœuds de promenades avec la Grande Forêt de Saint-Hubert
  - ✓ Projet Sac-à-dos de gare à gare (Forrières-Grupont : 2 parcours dont une version longue qui passe par Nassogne) avec la Grande Forêt de Saint-Hubert
  - ✓ Un parcours « chevauché » qui passe par le Château du Bois
  - ✓ Nouveau site internet multilingues en construction

**Merci pour votre participation !**

*Florence Lesuisse et Séverine Schonne,  
Agents de développement*

Projets matériels	TOTAL
Halle de Forrières	11
Revalorisation du site du Château du Bois	11
Création d'une crèche	11
Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières	13
Modernisation du Hall sportif à Nassogne	13
Aménager espace/bureaux partagés et connectés (localisation éventuelle à Forrières)	14
Aménagement de la place Sésette à Lesterny	14
Création d'une maison multiservices	14
Aménagement des sites d'intérêt écologique (5 sites potentiels)	15
Installation de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)	16
Aménagement du centre du village de Forrières (de la gare à la maison de village)	17
Aménagement des abords de la maison de village de Masbourg	17
Création d'une plateforme bois-énergie	18
Renforcement du réseau de haies	18
Signalisation des possibilités de parking sur les panneaux de promenades	18
Création de logements tremplins	18
Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés)	18
Création d'une maison d'accueil communautaire	18
Création d'un réseau de mares sur l'ensemble du territoire	19
Aménagements de cheminements lents entre les villages	20
Aménagement de la place de Mormont (près de la chapelle)	20
Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune	20
Aménagement de la place de l'étang à Nassogne	20
Aménagement du cœur de Bande	21
Lifting des abords et de la salle (à côté de l'église) à Chavanne	23
Créer un atelier rural	24
Mise en place d'une cuisine "AFSCA" partagée/atelier de transformation partagé	25
Installation d'éoliennes citoyennes	26
Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage	26
Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités	27